



Conseil Communautaire 13 Juin 2013 Senargent

Compte rendu de séance

L'an deux mil treize, le treize juin, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 SENARGENT MIGNAFANS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Etaient présents : Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Christian PONSOT – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Christian BOYER – Marie-Jeanne GOUDEY – Jean-Pierre MOREL – Nicolas PLANCHON – Michel DAVAL - Michel RICHARD – Roger BERTRAND – Jean-Noël ROUSSEL – Jean-Paul BELON - Frédéric FRANCOIS – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLORE – Claude MOREL – Gérard THEVENY- Guy SAINT DIZIER – Jean-Marie TRAHIN – Jean GAMET– Alain JACQUARD - Pierre SAVARIN – Pierre MUNIER – Jean-Louis MOUGENET – Pierre THOMASSIN – Bruno SAILLEY – Sylvain MORISOT - Annie CLERC - René LAJEANNE - Nadine BOUCARD - André DUBOIS - Jean-Pierre GOLASZEWSKA –Daniel ZAHNER - Jeannine BOSSI - Francine CHAMPION - Roland VUILLEMIN Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Gérard PELLETERET – Colette CLERC - René LEGENDRE

Absents ayant donné procuration :

Colette CORNEVAUX (procuration à Sylvain MORISOT) - Michel THEVEAU (procuration à Jean-Pierre GOLASZEWSKA) - Jacques VIVIEN (procuration à Nadine BOUCARD) - Alain SEGUIN (procuration à André DUBOIS) - Edmond BREPSON (procuration à Eugène VAUDREY)

Absents excusés : Robert BADALAMENTI - Michel BORON - Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER - Claudine GUILLARD - Pierre VIENOT - Christian PERRIGUEY - Jean-Marie RONDEY - Lionel GIRARDOT - Daniel CLERC - André MARTHEY - Gérard GAMET - Jacques RICCIARDETTI - Jean-François TOUBIN - Patrice COLNEY

Date d'affichage de la convocation : 29 mai 2013

Membres en exercice : 72

Membres présents : 52

Suffrages exprimés : 57

Procuration : 5

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe GAMET, Délégué Communautaire de AUTREY LE VAY a été élu secrétaire de séance.

Présentation de la prospective budgétaire par Sylvain PRONTEAU du cabinet SEMAPHORE

Ordre du jour :

Personnel / Administration

1 - CONTENANCE DU TERRAIN DE LA BASE TRAVAUX	3
2 - POSTE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE	3
3 - INSTANCE DE CONCERTATION LOCALE	3
4 - PACTE COMMUNAUTAIRE	3
5 - CLASSEMENT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE D'AUTREY-LE-VAY	5
6 – TOURISME	5
7 - REHABILITATION DES DECHARGES	5

Finances / Marchés publics

8 - DECISION MODIFICATIVE SPANC	5
9 - PERISCOLAIRE ATHESANS	5
10 - CREATION D'UNE MICRO-CRECHE A ESPRELS	6
11 - DECISION MODIFICATIVE CONCERNANT LES RIS	6
12 - MOBILIER POUR LE CENTRE PERISCOLAIRE D'ATHESANS	6
13 - ACQUISITION D'UN JEU POUR LA CRECHE	6
14 - VOIE VERTE – PLAN DE FINANCEMENT	7
15 - BAUX D'OCCUPATION DES GARAGES SITUES CHEMIN NOIR	7
16 - CONVENTION HEURES D'OUVRIERS	7
17 - PROGRAMME AIDE A LA PIERRE ET HABITAT 2020	8
18 - DOMMAGE OUVRAGE POUR LE CENTRE PERISCOLAIRE D'ATHESANS	8
19 - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE REMORQUE ET NETTOYEUR HAUTE PRESSION	8

PERSONNEL / ADMINISTRATION

1 - Contenance du terrain de la base travaux

Afin de pouvoir signer l'acte de vente au profit de l'entreprise CMS construction, la communauté doit arrêter la contenance de la parcelle suite au bornage effectué par le cabinet DELPLANQUE. La surface totale est 36480 m² auquel il faut ajouter 0a87 qui émane de la partie du conseil général. Le tout sera vendu au prix de 5€ du m² à l'entreprise CMS construction soit une somme de 182.400 €
Enfin, la communauté de communes doit vendre des parcelles suite à l'échange de terrain intervenu.
Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

2 - Poste auxiliaire de puériculture

Afin de prévoir et d'anticiper la composition de l'équipe de la future micro-crèche d'Esprels, il convient d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture. Un agent pourra donc être nommé et formé avant la prise effective de son activité à Esprels.

Le conseil communautaire a validé l'ouverture de poste à l'unanimité.

3 - Instance de concertation locale

La future contractualisation avec le conseil général (Haute Saône 2020) devra posséder une commission de suivi. Cette commission appelée Instance de Concertation Locale devra être composée de 16 membres maximum dont un ou plusieurs provenant de la société civile. Il est proposé que les sièges soient attribués au Président et Vice-Président de la communauté de communes ainsi que les 2 conseillers généraux des cantons concernés. Il faut compléter cette commission. Les membres élus de cette commission sont les suivants :

Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Pierre PORRACHIA – Eugène VAUDREY – Gérard PELLETERET – Gérard BONTOUR – Bruno SAILLEY – Christian BOYER – Michel RICHARD – Jean-Pierre MOREL – Christian PONSOT

4 - Pacte communautaire

Le projet de pacte communautaire a été présenté. Il contient 2 propositions principales :

- Organisation d'une réunion de début d'année pour évoquer la fiscalité des communes et de la communauté de communes afin de maintenir le coefficient d'intégration fiscale supérieur à 0,50
- Maintien du FPIC des communes jusqu'en 2016 à hauteur de 41.066 €

Répartition du FPIC

Suite à l'étude du cabinet SEMAPHORE et plus particulièrement à l'étude prospective, différents scénarios étaient possibles pour la répartition du FPIC. Le schéma proposé est celui du gel des montants pour les communes en 2013 (montants communaux + montant de la communauté de communes) et d'abonder le FPIC de la communauté de communes avec le différentiel de recettes jusqu'en 2016.

Les montants ainsi proposés pour 2013 sont les suivants (ils s'appliqueront jusqu'en 2016) :

Communes	FPIC 2013 par communes
AILLEVANS	810 €
ATHESANS-ETROITEFONTAINE	3 102 €
AUTREY-LE-VAY	329 €
BEVEUGE	442 €
BONNAL	59 €
COURCHATON	3 352 €
CREVANS	1 595 €
ESPRELS	2 718 €
FALLON	1 514 €
GEORFANS	449 €
GOUHENANS	2 111 €
GRAMMONT	402 €
GRANGES-LA-VILLE	1 613 €
GRANGES-LE-BOURG	1 750 €
LA VERGENNE	676 €
LES MAGNY	522 €
LONGEVILLE	661 €
MARAST	272 €
MELECEY	997 €
MIGNAVILLERS	1 754 €
MOIMAY	1 522 €
OPPENANS	221 €
ORICOURT	166 €
PONT-SUR-L'OGNON	281 €
SAINT-FERJEUX	528 €
SAINT-SULPICE	773 €
SECENANS	1 157 €
SENARGENT	1 656 €
TRESSANDANS	151 €
VELLECHEVREUX	818 €
VILLAFANS	1 223 €
VILLARGENT	770 €
VILLERSEXEL	5 710 €
VILLERS-LA-VILLE	962 €
TOTAL	41 066 €

Les membres du conseil communautaire ont validé les montants à l'unanimité.

5 - Classement d'un terrain sur la commune d'Autrey-le-Vay

Le foncier contenant le bloc sanitaire du camping d'AUTREY LE VAY et la voirie communautaire (Grande Rue) appartiennent au domaine public. La commune d'AUTREY LE VAY souhaite construire de nouveaux sanitaires ; investissement uniquement possible sur le domaine privé communal. Le Président propose donc de déclasser (sortir du domaine public) une emprise foncière pour créer une parcelle (bloc sanitaire actuel) destinée à être classée dans le domaine privé communal.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

6 – Tourisme

Le Président a présenté la possibilité de créer un nouveau sentier de randonnée suite au déclassement d'un autre sentier qui comportait trop de parties goudronnées. Le sentier est situé sur le secteur d'Esprels, Marast, Moimay et Oricourt. Le tracé du nouveau sentier dont le nom est le "sentier du moyen âge" a été présenté en séance.

Le tracé du sentier a été validé à l'unanimité.

7 - REHABILITATION DES DECHARGES

22 sites sur 23 sont réhabilités ; le dernier restant est la décharge de Villersexel. Cette dernière doit être traitée après des analyses complémentaires compte tenu de la teneur en hydrocarbure des derniers lixiviats extraits. Le Président précise donc que des analyses complémentaires sont nécessaires afin de déterminer la solution technique idoine. Cette demande étant relativement récente, le Président précise qu'aucune donnée n'est actuellement disponible concernant le coût supplémentaire. Le Président propose donc de déléguer au bureau la validation des analyses complémentaires, à réception des chiffrages.

Le conseil communautaire a validé la proposition à l'unanimité.

FINANCES / MARCHES PUBLICS

8 - Décision modificative SPANC

Un montant actuel de 100.000 € est inscrit à l'article 7068 correspondant aux recettes des diagnostics SPANC. Il faut en fait procéder à une inscription à l'article 7062. Cette opération n'a aucune incidence sur l'équilibre budgétaire.

La proposition est validée à l'unanimité par le conseil communautaire.

9 - Périscolaire Athesans

Trois modifications sont intervenues en cours de chantier à la demande du maître d'ouvrage. Ces modifications sont les suivantes :

- une fouille supplémentaire doit être prévue pour France Télécom et le passage des gaines de la fibre optique. Le coût supplémentaire est de 8.990,63 € TTC.
- le préau laissé à l'origine en fermettes apparentes sera finalement recouvert par le même bardage que le bâtiment. De plus, une modification de charpente doit intervenir pour laisser deux fenêtres apparentes. Le coût supplémentaire de ces deux opérations est chiffré à 6.317,27 € TTC.

- une modification de la cuisine est intervenue à la demande du maître d'ouvrage à savoir la fourniture d'un lave-vaisselle à capot au lieu d'un traditionnel. Ce changement entraîne des modifications de réseau et de fournitures annexes. Le coût supplémentaire est de 3.003,31 €.

Les modifications sont validées à 52 voix pour et 5 abstentions.

10 - Création d'une micro-crèche à Esprels

La communauté de communes projette d'installer une micro-crèche sur la commune d'Esprels. Afin de cadrer le projet et de définir les orientations techniques et temporelles, le Président propose de lancer une consultation pour retenir un maître d'œuvre pour l'ensemble des missions.

Le conseil communautaire a validé la proposition à l'unanimité.

11 - Décision modificative concernant les RIS

Il y a lieu de réaliser la décision modificative suivante pour pouvoir acquérir les 2 RIS supplémentaires prévus au marché initial.

Article	Budgétisé	Modification	Disponible
21758	17.223 €	- 17.223 €	0
2158	13142	- 13.142 €	0
2181	0	+ 30.365 €	30.365 €

La décision modificative est validée à l'unanimité.

12 - Mobilier pour le centre périscolaire d'Athesans

La communauté de communes a lancé une consultation pour l'acquisition du mobilier du centre périscolaire d'Athesans. Le Président a présenté le devis de l'UGAP pour un montant de 13.306,08 € HT soit 15.914,07 TTC. Dans un même temps, le Président a présenté un devis de la société INSTALL NORD pour un montant de 2.091,41 € HT soit 2.501,33 € TTC pour la dotation en vaisselle du centre périscolaire.

Le conseil communautaire a validé à l'unanimité ces propositions.

13 - Acquisition d'un jeu pour la crèche

Un jeu d'extérieur a été détruit car il était trop ancien et devenait dangereux. Il était proposé de le remplacer pour un jeu identique de type cabane en bois.

Suite à une petite consultation, il s'avère que le coût est de 4.049,50 € HT pour la fourniture et la pose. Ce prix comprend également un sol amortissant obligatoire pour ce genre de jeu et la fourniture d'un sol antidérapant pour un autre jeu qu'il faut remplacer.

Le conseil communautaire a validé ces propositions à l'unanimité.

14 - Voie verte – plan de financement

la communauté de communes devait arrêter un plan de financement pour les financeurs. Un rendez-vous était prévu le 10 juin avec le maître d'œuvre pour préciser le plan de financement. Ce dernier a été présenté en séance et s'articule de la façon suivante :

DEPENSES HT		RECETTES HT		%
Maîtrise d'œuvre	28.500 €	Conseil Régional	100.000 €	9,2%
Travaux	1.058.328 €	APPUI +	150.000 €	13,8%
		FNADT	200.000 €	18,4%
		LEADER	50.000 €	4,6%
		AUTOFINANCEMENT	586.828 €	54%
TOTAL	1.086.828 €	TOTAL	1.086.828 €	100%

Le plan de financement a été validé à l'unanimité.

Réorientation des crédits APPUI+ pour la voie verte

Les crédits actuels sont affectés pour la zone de loisirs. Il est proposé de les réaffecter vers le projet de création d'une verte. Les crédits disponibles s'élèvent à 150.000 €.

Projet	Montant prévisionnel	Réservation APPUI +
Zone de loisirs Villersexel	600.000 € HT	150.000 €

Le conseil communautaire a validé la réaffectation des crédits à l'unanimité.

15 - Baux d'occupation des garages situés chemin noir

Pour régulariser et actualiser les baux des garages au Chemin noir, il convient d'autoriser le Président à signer de nouveaux baux avec les locataires actuels.

A l'unanimité, le Président a été autorisé à signer les baux.

16 - Convention heures d'ouvriers

La Communauté de Communes intervient, avec l'équipe technique, pour le compte de syndicats ou associations foncières. Selon ses statuts, elle ne peut le faire que par conventions qui n'existent pas pour l'instant. Il convient donc de signer des conventions et de donner l'autorisation de signature au Président.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

17 - Programme aide à la pierre et HABITAT 2020

Deux dossiers de versement de subvention sont présentés au titre de l'autonomie :

- Mme POINSOT Corine – Villersexel : versement de 291 €

- M et Mme MEYER Ginette – Athesans : 142 €

Aide au titre de l'aide à la pierre : M et Mme PLEIGNET Michel – Longevelle : Montant subventionnable : 76.346,31 € - Subvention communauté de communes : 3.817,32 € (5%)

Les versements ont été approuvés à l'unanimité par le conseil communautaire.

18 - Dommage ouvrage pour le centre périscolaire d'Athesans

La communauté de communes a procédé à une consultation pour retenir une assurance dommage ouvrage pour le centre périscolaire d'Athesans. L'offre qui présente le meilleur ratio prix/garantie est celle de SMABTP pour un montant de 7.888,32 € TTC.

Le conseil communautaire a validé cette offre à l'unanimité.

19 - Acquisition d'un ensemble remorque et nettoyeur haute pression

Le SICTOM d'Esprels a mis en vente un ensemble nettoyeur haute pression sur une remorque qui servait à nettoyer les points d'apport volontaire. Ces derniers ayant été enlevés, ce matériel ne sert plus au SICTOM. La vente s'est déroulée au plus offrant sous pli secret. La communauté de communes avait proposé 3.665 € pour l'ensemble. Le conseil communautaire doit valider cette offre.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.